

Conseil du XIX arrondissement- 9 novembre 2021

Voeu déposé par les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen Relatif à l'accompagnement des élèves durant leur scolarité

Considérant qu'à Paris, le nombre d'ASEM par école a été revu à la hausse en 2013 à la faveur de la mise en place de la réforme du temps scolaire et que chaque école bénéficie depuis cette date d'un nombre d'ASEM correspondant au nombre de classes moins un ;

Considérant qu'en ce domaine la Ville de Paris dispose donc d'un taux d'encadrement plus favorable que la moyenne des villes françaises ;

Considérant cependant les nombreuses interpellations des parents d'élèves, des ASEM, des enseignants des écoles maternelles du 19e arrondissement concernant le non remplacement d'agents spécialisés des écoles maternelles ;

Considérant la résonnance de ces interpellations avec les difficultés rencontrées par l'ensemble des personnels qui accompagnent les élèves dans leurs scolarités ;

Considérant la charge de travail des agents spécialisés des écoles maternelles consécutifs à la mise en place du protocole sanitaire dans les écoles du 19e arrondissement ;

Considérant les moyens matériels et humains mis en œuvre par la Ville de Paris depuis le début de la crise sanitaire pour accompagner les établissements scolaires dans la bonne mise en œuvre des protocoles successifs visant à limiter la propagation du COVID ;

Considérant qu'en raison de la situation sanitaire, un certain nombre d'agent.e.s sont placé.e.s en autorisation spéciale d'absence ;

Considérant qu'en cas d'absence non remplacée, la charge de travail des agent.e.s présent.e.s est alourdie ;

Considérant que l'impact de ces absences non remplacées est plus important dans les petites écoles qui doivent s'organiser avec un nombre d'agent présent moins important, et pour les classes des élèves les plus jeunes ;

Considérant la situation préoccupante de plusieurs écoles dont l'école Maternelle 65 rue Bolivar ;

Considérant l'engagement et la mobilisation des parents d'élèves ;

Considérant le mouvement de grève des AESH du 19 octobre qui a réuni plusieurs milliers de personnes à Paris ;

Sur proposition des élu-e-s du Groupe communiste et citoyen, le Conseil du 19e arrondissement émet le voeu que la Ville de Paris :

- s'assure que le nombre d'ASEM affecté dans chaque école maternelle du 19e correspond effectivement au barème en vigueur depuis 2013, et dans le cas contraire le fait respecter par des moyens renforcés;

- développe la capacité de la brigade de remplacement dédiée au 19e arrondissement de sorte à ce que cette brigade puisse mieux couvrir les absences imprévisibles, notamment de courte durée ;

- interpelle le ministre de l'Education Nationale pour un plan national de déprécarisation et de revalorisation des personnels AESH assurant l'accompagnement à la scolarité